



Motion 5

Luxembourg, le 14 juillet 2021

Dépôt : Marc Lies

Groupe politique CSV

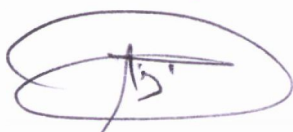
Pd 4648

La Chambre des Députés

- rappelant la proposition de loi 7485 qui a pour objet d'introduire, en droit luxembourgeois, la possibilité d'une « location avec option d'achat » ;
- rappelant qu'il s'agit d'une solution intermédiaire entre la location et la vente qui est destinée à faciliter l'accès à la première propriété des jeunes ménages dont les ressources ne permettent pas ou difficilement l'acquisition d'un logement sur le marché privé ;
- précisant que la location avec option d'achat concerne des logements neufs ou existants construits par des promoteurs publics ;
- rappelant que dans le cadre de ce dispositif, les personnes intéressées seront dans une première étape locataires d'un logement et, dans une deuxième phase, elles auront la possibilité d'acquérir ce logement sur la base d'un droit d'emphytéose ;
- précisant que durant la phase locative qui sera de cinq ans avec une prolongation supplémentaire de cinq ans, le ménage concerné devra verser un loyer au promoteur public, loyer qui sera composé d'une part locative couvrant e.a les frais du logement et d'une épargne qui constituera "l'apport personnel" déduit du prix du logement au moment de la levée de l'option d'achat ;
- estimant que la « location avec option d'achat » est une réponse supplémentaire aux besoins des jeunes à revenus modestes et sans apport personnel pour accéder à un logement ;
- estimant que ce dispositif devrait compléter l'éventail des mesures existantes au niveau de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement;

Invite le Gouvernement

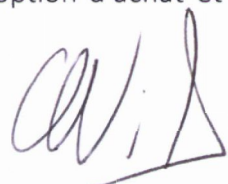
- à poursuivre la piste de la location avec option d'achat et le cas échéant modifier la législation actuellement en vigueur ;



Marc Lies




F. Hetto-Gaasch



Serge Wilmes



Emile
EICHEN



Félicie
Eichen